DELSOL AVOCATS
PIECE
N° 14
11 QUAI LASSAGNE - 69001 LYON

3/ DÉFENDABILITÉ DU SITE FACE AU RISQUE D'INCENDIES

/ Proposition de défence contre l'incendie

/ Notice de sécurité relative au système de sécurité incendie (SSI)

/ Accès des secours sur le site

/ Evacuation du site

/ Localisation des poteaux incendie

/ Localisation des Robinets d'Incendie Armés

SITE DE LA BARBEN

PROPOSITIONS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

FAISANT SUITE À LA RÉUNION DU 14 MAI 2020 EN PRÉSENCE DU CAPITAINE GAILLARD

1/ EVITER LA NAISSANCE D'UN INCENDIE

- Respect du classement de réaction au feu dans le choix des matériaux utilisés pour la construction et l'aménagement dans les différents Établissements
- Respect de la résistance au feu des parois et de l'isolement entre bâtiments
- Réalisation d'une vérification par thermographie infrarouge chaque année de l'ensemble des installations électriques en vue de vérifier l'absence d'échauffement
- Mise en place des produits inflammables dans des armoires anti-feu
- Interdiction de fumer sur l'ensemble du site, excepté dans des zones fumeurs définies et aménagées en conséquence

2/ SURVEILLER POUR DÉTECTER IMMÉDIATEMENT

- Nous avons missionné un cabinet d'étude SSI dont vous trouverez la note ci-après
- Implantation d'un SSI de catégorie A avec Faces Avant Déportées dans chaque zone
- Mise en place d'un service de sécurité incendie composé d'un chef d'équipe SSIAP2 et de 2 agents SSIAP1
- Mise en place de détection automatique d'incendie dans l'ensemble des locaux à risques particuliers, ainsi que dans certains locaux à risques courants
- Mise en place de déclencheurs manuels dans l'ensemble des bâtiments accessibles ou non au public
- Mise en place de rondes journalières dans l'ensemble des locaux techniques
- Liaison téléphonique entre chaque bâtiment et le PC Sécurité

3/ PROCÉDER À UNE ATTAQUE PRÉCOCE

- Mise en place d'un extincteur à eau pulvérisée 6 litres et d'un extincteur CO_2 dans chaque bâtiment
- Mise en place d'un extincteur 50kg poudre ABC sur roues au niveau du parking
- Formation du personnel permanent et saisonnier à l'utilisation des moyens d'extinction
- Implantation d'un réseau RIA (prise d'eau : le lac artificiel) avec surpresseur secouru permettant l'attaque de la plupart des ERP par deux lances simultanément
  - >> Mise en place de 5 robinets d'incendie armés dans la zone « village provençal »
  - >> Mise en place de 6 robinets d'incendie armés dans la zone « esplanade »
- Mise en place d'extinction automatique dans le local de stockage de fourrage

4/ LIMITER LA PROPAGATION

- Mise en place de procédures pour ordonner les différents stocks et réserves et interdire le stockage sauvage, notamment aux abords des bâtiments
- Respect de la distance d'isolement entre les bâtiments

5/ FACILITER L'ACTION DES SAPEURS-POMPIERS

- Mise en place du PC Sécurité à l'extérieur du site sur la route départementale 22 pour permettre au chef d'équipe SSIAP2 d'accueillir le premier engin et de rendre compte au chef d'agrès de la situation
- Mise en place de points d'eau incendie (PEI) permettant de couvrir les besoins en eau définis par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie des Bouches-du-Rhône. La solution technique retenue pour la mise en place de ces PEI est la création d'une cuve de rétention d'eau (T3) d'un volume de 360 m^3, capable de fournir un débit de fuite de 60m^3/h aux différents points hydrants, et ce pendant 2h (respect de la norme). Le débit du réseau existant n'est pas suffisant pour envisager sa prolongation et obtenir les débits suffisants.
- Accès au site directement par la piste DFCI existante
- Création d'une deuxième piste DFCI au départ du PC Sécurité pour rejoindre la piste existante aux abords du site

6/ LIMITER L'ALÉA SUBI

- Protection des abords
  - >> Débroussaillement sur une profondeur de 100 mètres aux abords du site, l'obligation légale de débroussaillement étant de 50 mètres en l'absence d'arrêté municipal (arrêté préfectoral du 12 Novembre 2014)
  - >> Mise en place d'une clôture d'enceinte du site limitant la propagation du feu (prise en compte du rayonnement et des sautes de feu dans le choix des matériaux et de la hauteur de la clôture)
- Respect des mesures relatives aux matériaux de construction des différents bâtiments accessibles ou non au public (annexe B du Porter-à-connaissance du 23 Mai 2014)
- Mise en place d'appentis orientés et fermés sur trois côtés en prenant en compte le vent de secteur Nord-Ouest à Nord (Mistral) pour le stockage en extérieur ou pour les containers à déchets, permettant ainsi de limiter l'exposition au rayonnement et l'apparition de saute de feu à l'intérieur du site.
- Eventuellement, mise en place de mâts de brumisation autour des bâtiments

exitis
INGENIERIE & PREVENTION DU RISQUE INCENDIE

Note de sécurité relative au Système de Sécurité Incendie

COORDINATION SSI

Aménagement du site du Château de la Barben
Route du Château
13300 La Barben

Site classé PA de 1ère catégorie
Comprenant des établissements E.R.P. de types Y, M, N, PA, CTS, L

Maître d'ouvrage : SAS Château de la Barben
13330 La Barben

Phase Permis de construire Mai 2020

Rapport CSI020/020R
Fait à Marseille, le 18 Juin 2020

Claudine SARDE
Coordonnateur SSI

exitis

SOMMAIRE

PRÉAMBULE / MISSION CONFIÉE.

I GÉNÉRALITÉS
1. Description de l'établissement
2. Classement de l'établissement

II REGLEMENTATION APPLICABLE

III CATÉGORIE DU S.S.I.
1. Composition du SSI
2. Définition des zones
3. Concept de mise en sécurité incendie
4. Scénarios de mise en sécurité

IV DOSSIER D'IDENTITÉ DU SSI

V OBLIGATIONS DE L'INSTALLATEUR ET DE L'EXPLOITANT
1. Qualification de l'installateur
2. Vérification de la performance de l'installation
3. Contrat d'entretien
4. Maintenance
5. Formation du personnel

exitis

Liste des abréviations utilisées dans le présent document

► **A.E.S.**	Alimentation Électrique de Sécurité
► **A.P.S.**	Alimentation Pneumatique de Sécurité
► **B.A.A.S.**	Blocs Autonomes d'Alarme Sonore d'Évacuation
► **C.M.S.I.**	Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie
► **D.A.C.**	Dispositif Adaptateur de Commande
► **D.A.D.**	Détecteur Autonome Déclencheur
► **D.A.I.**	Détecteur Automatique d'Incendie
► **D.A.S.**	Dispositif Actionné de Sécurité
► **D.C.M.**	Dispositif de Commande Manuelle
► **D.C.M.R.**	Dispositif de Commandes Manuelles Regroupées
► **D.C.S.**	Dispositif de Commande avec Signalisation
► **D.C.T.**	Dispositif Commandé Terminal
► **D.L**	Diffuseur lumineux
► **D.M.**	Déclencheur Manuel
► **D.S.A.F-D.S.N.A**	Diffuseurs Sonores
► **E.C.S**	Équipement de Contrôle et de Signalisation
► **E.A.**	Equipement d'Alarme
► **E.A.E**	Equipement d'Alimentation électrique
► **I.C.C**	Isolateur de court-circuit
► **S.D.I.**	Système de Détection Incendie
► **S.M.S.I.**	Système de Mise en Sécurité Incendie
► **S.S.I.**	Système de Sécurité Incendie
► **S.S.S.**	Système de Sonorisation de Sécurité
► **T.S.I**	Tableau de Signalisation Incendie
► **T.R.E**	Tableau de report d'exploitation
► **T.R.**	Tableau de report de confort
► **U.A.E.**	Unité d'Aide à l'Exploitation
► **U.C.M.C.**	Unité de Commandes Manuelles Centralisées
► **U.G.A.**	Unité de Gestion d'Alarme
► **U.G.C.I.S**	Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours
► **U.S.**	Unité de Signalisation
► **Z.S.**	Zone de Mise en Sécurité
► **Z.A.**	Zone d'Alarme
► **Z.D.**	Zone de Détection
► **Z.C.**	Zone de Compartimentage
► **Z.F.**	Zone de Désenfumage

exitis

Préambule
Mission confiée au coordonnateur SSI

Le présent document définit les principes relatifs au Système de Sécurité incendie du site du Château de la Barben (13).

Le cahier des charges, qui sera établi en complément du présent document en phase projet, prendra en compte les exigences normatives ainsi que celles liées à l'exploitation, dans le cadre des travaux de mise en sécurité du Château et d'aménagement du Parc pour des spectacles et animations.
Il apportera les précisions nécessaires à la conception, la réalisation, la réception des systèmes de sécurité incendie / équipements d'alarme qui seront installés.

Ce dossier sera constitué par référence aux dispositions de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié et sera une pièce contractuelle du marché.

Chaque entreprise concernée par la réalisation du SSI devra prendre connaissance et respecter les prescriptions de ce document.
Le cahier des charges ne se substituera pas aux documents (CCTP et autres) réalisés par la maîtrise d'ouvrage.

Conformément à l'article MS55, la division en zones de détection et de mise en sécurité incendie doit être proposée à la commission de sécurité, dans le cadre du dossier de sécurité défini dans l'article GE2 du règlement de sécurité.
Le cahier des charges fonctionnel du SSI doit faire partie du dossier de sécurité GE2§2.

Les plans comprenant l'implantation des différents éléments du SSI nous seront fournis en phase Exécution pour approbation.

I GÉNÉRALITÉS

1 DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT. Description sommaire du projet

L'ensemble du domaine va faire l'objet progressivement d'un réaménagement pour permettre une ouverture et une animation vivante des lieux ; Inspirées de l'histoire du site et des références littéraires provençales, des animations et spectacles thématiques réalisées par des comédiens professionnels et des bénévoles seront organisées.

Le site comprend 18 établissements intégrés accessibles aux publics regroupant des activités de type M, Y et des IOP.

Il est composé de différentes zones :

La zone de l'entrée incluant :
- 924 places de stationnement,
- Un guichet et des bornes automatiques pour la billetterie,
- Un bloc sanitaire Homme et Femme.

Les Jardins incluant :
- Le potager,
- Le Jardin le Nôtre,
- Un bloc sanitaire (Homme, Femme et PMR mixte).

La zone du Château incluant :
- Le Château (ERP de type Y de 5ème catégorie),
- Un bloc sanitaire Homme et Femme sur la terrasse du château.

Le Village Provençal incluant :
- Un comptoir de restauration (L'Auberge) et sa zone extérieure assise (environ 300 places),
- Neuf boutiques (ERP activité M de 5ème catégorie) : Mairie/poste, Maison des Santons, Maison Boutique, Maison des Arches, 1 Grand Mas, 1 Canabon, 3 Bories
- La Halle du marché,
- Un bloc sanitaire Homme, Un bloc sanitaire Femme,
- Une fontaine,
- Un lavoir,
- Un terrain de pétanque.

L'esplanade incluant :
- Une tribune de 2066 places et ses installations techniques et logistiques (Locaux techniques, Loges, Stockage...)
- Une tribune de 1039 places et ses installations techniques et logistiques (Locaux techniques, loges, Stockage, Boxes équestre, carrière équestre, volières...),
- Un point de vente restauration,
- Un bloc sanitaire Homme et Hemme,
- Trois boutiques (ERP activité M de 5ème catégorie) : La Bastide, 2 Petit Mas

Afin d'assurer la surveillance de l'ensemble du site, le projet prévoit l'installation d'un SSI de catégorie A avec un matériel central cœur du système implanté dans le PC Sécurité situé à l'entrée du parc, au niveau de la billetterie, qui disposera ainsi des informations de détection et de dérangement et des commandes de mise en sécurité (évacuation, compartimentage) de chaque espace selon les zones d'alarme définies.

De plus, afin d'assurer la surveillance et la mise en sécurité du château, le projet prévoit l'installation de la face avant déportée du SSI de catégorie A Partie Château, la création de zones de détection automatique et manuelle, la gestion des mises en sécurité (compartimentage, arrêts techniques, remise en lumière, arrêt des sonorisations d'ambiance...) et l'installation de câblages en conformité avec les normes SSI applicables.

Afin d'assurer la surveillance et la mise en sécurité du parc, le projet prévoit l'installation de la face avant déportée du SSI de catégorie A Partie Parc, implantée en zone Régie, à l'arrière de la tribune Esplanade, avec création de zones de détection automatiques pour certains locaux à risques, de zones de détection manuelle et gestion des mises en sécurité (arrêts techniques, remise en lumière, arrêt des sonorisations d'ambiance...)

La présente note SSI concerne l'installation d'un Système de Sécurité Incendie de catégorie A pour la surveillance du site, avec les commandes manuelles permettant la télécommande du compartimentage du Château, le déclenchement du processus d'alarme et message d'évacuation des zones définies et l'implantation de faces avant déportées Château et Parc et des matériels périphériques dans chaque espace.

2 CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT.

Le classement en fonction des effectifs et du projet d'aménagement du site, proposé dans la notice de sécurité est Etablissement de type PA de 1ère catégorie, comprenant des établissements de type de type Y, M, N, CTS, et PA, disposant d'un classement propre selon l'effectif reçu.

II. RÉGLEMENTATION APPLICABLE - Documents de référence

- R 123.1 à R 123.55 du C.C.H.
- Règlement de sécurité contre l'incendie dans les ERP, dispositions générales, arrêté du 25 juin 1980 modifié en particulier par l'arrêté du 2 février 1993.
- Arrêté du 22 juin 1990 modifié pour les établissements de 5ème catégorie,
- Dispositions particulières : Arrêtés du 6 janvier 1983 (type PA), du 12 juin 1995 (type Y), du 22 décembre 1981 (type M), du 21 juin 1982 (type N), du 23 janvier 1985 (type CTS), modifiés.

- Articles L 230-1 à L 235-19 du code du travail.
- Décret n° 92-332 du 31 mars 1992 modifiant le code du travail (deuxième partie : décret en conseil d'état) et relatif aux dispositions concernant la sécurité et la santé que doivent observer les maîtres d'ouvrage lors de la construction de lieux de travail et lors de leurs modifications, extensions ou transformations. Articles R 235-3 à R 235-3-19 du code du travail.
- Arrêté du 5 août 1992 modifié par l'Arrêté du 22 septembre 1995 fixant les dispositions complémentaires aux articles R 235-4 à R 235-4-17 du code du travail et aux dispositions relatives au désenfumage des établissements mentionnés à l'article R 232-12.
- IT n° 246 relative au désenfumage des ERP.

▪ Arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail et notamment l'annexe IV.

Les normes relatives au système de sécurité incendie (SSI),
Normes de définition : NFS 61-930, NFS 61-931,

Normes d'installation, d'exploitation et de maintenance :
NFS 61-932 : règles d'installation,
NFS 61-933 : règles d'exploitation et de maintenance,

Normes de fabrication

NFS 61-934	CMSI	(Centralisateurs de Mise en Sécurité Incendie)
NFS 61-935	U.S.	(Unités de Signalisation)
NFS 61-936	E.A.	(Équipements d'alarme)
NFS 61-937	D.A.S.	(Dispositifs Actionnés de Sécurité)
NFS 61-937-1 à -9	D.A.S.	(Dispositifs Actionnés de Sécurité)
NF EN12101-2	DENFC	Exutoires et ouvrants
NFEN12101-3	DENFC	Ventilateurs de désenfumage
NFS 61-938	D.C.M.	(Dispositifs de Commande Manuelle)
	D.C.M.R.	(Dispositifs de Commandes Manuelles Regroupées)
	D.C.S	(Dispositifs de Commande Manuelle avec Unités de Signalisation)
	D.A.C.	(Dispositifs Adaptateurs de Commande)
NFS 61-939	A.P.S.	(Alimentations Pneumatiques de Sécurité)
NFS 61-940	A.E.S.	(Alimentations Électriques de Sécurité)
NFE 37-312	Les groupes électrogènes utilisables en tant que sources de sécurité pour l'alimentation des installations de sécurité.	
NFC 48-150 :	Norme de fabrication B.A.A.S,	
NFS 32-001 :	Signal sonore d'évacuation (D.S.),	
FDS 61-949 :	Commentaires et interprétations.	
NFC 15-100 :	Installations électriques basse tension,	

Normes relatives au système de détection incendie (SDI)

NFS 61-950	Détecteurs et organes intermédiaires
NFS 61-961	DAD (Détecteurs autonomes déclencheurs)
NFS 61-965	Organes non certifiables
NFS 61-970	Règles d'installation des systèmes de détection incendie et ses amendements
NF EN 54	Système de détection et d'alarme incendie
NF EN 60849	Visant les systèmes électroacoustiques pour services de secours.

exitis

La liste des documents de référence ci-dessus n'est pas exhaustive. L'installation devra être conforme aux normes en vigueur à la date de réalisation des travaux.
Les travaux doivent faire l'objet d'un marché à obligation de résultats (MOR).

Documents complémentaires : Plans projet d'avril-mai 2020.

III CATÉGORIE DU SSI.

PC Sécurité

L'équipement d'alarme demandé par le gestionnaire du site est un équipement d'alarme de type 1, avec un système de sécurité incendie de catégorie A.

Le poste de sécurité abritera le matériel central cœur du système ECS, CMSI et AES qui sera implanté dans un volume coupe-feu, surveillé par détection.

Il pourra recevoir les informations de détection ou de dérangement Château et Parc et de déclencher la télécommande de la fonction Compartimentage Château, de la fonction Évacuation Château et des fonctions Évacuation Parc.

Château

L'équipement sera composé d'une face avant déportée du système SSI Partie Château, de détecteurs automatiques d'incendie disposés dans le local abritant le matériel déporté et dans certains locaux à risques (selon choix du maitre d'ouvrage : locaux régie, stockage, ...), appartements ou locaux et salles pour lesquelles une protection particulière des structures ou des biens est nécessaire.

Des déclencheurs manuels seront disposés dans les circulations et locaux, à proximité des escaliers et des sorties sur l'extérieur ;
La localisation des détecteurs sera précisée sur les plans d'implantation électrique courants faibles.

Des portes coupe-feu 1heure seront mises en place entre certaines salles du niveau Rez-de-chaussée ; elles seront télécommandées par le SSI.

L'alarme générale sera diffusée dans l'ensemble du bâtiment par des diffuseurs sonores et lumineux, par sensibilisation d'un détecteur automatique ou d'un déclencheur manuel avec une temporisation ou depuis l'UGA.

Parc

L'équipement sera composé d'une face avant déportée du système SSI Partie Parc implantée dans un volume coupe-feu, à proximité de la tribune Esplanade, de détecteurs automatiques d'incendie disposés dans le local abritant le matériel déporté et dans certains locaux à risques (selon choix du maitre d'ouvrage : locaux régie, locaux de service électrique, stockage, backstage...).

Des déclencheurs manuels seront implantés dans chaque exploitation, dans les circulations et locaux, à proximité des escaliers et des sorties sur l'extérieur ;

La localisation des détecteurs sera précisée sur les plans d'implantation électrique courants faibles.
L'alarme générale sera diffusée avec une temporisation, ou directement depuis l'UGA Château.

Par sensibilisation d'un détecteur automatique ou d'un déclencheur manuel, l'alarme générale sera déclenchée et diffusée dans le parc selon 2 zones Village et Esplanade par le système de sonorisation avec une temporisation de 5 mn, permettant la vérification de la véracité de l'alarme in situ et par caméras et l'organisation des équipes pour une évacuation sans panique.
Elle pourra être diffusée directement depuis les UGA Parc (PC et Parc).
Des diffuseurs lumineux seront installés dans les sanitaires et autres locaux où des personnes en situation de handicap seraient isolées.

1 COMPOSITION DU S.S.I.

PC Sécurité / Château / Parc

La localisation des différents éléments du système est mentionnée en ***italique gras***.

Le S.S.I. sera composé des éléments suivants :

- Un Système de Détection Incendie (SDI) composé :
  - d'une installation de détection automatique (détecteurs optiques de fumée, ainsi que détecteurs thermovélocimétriques éventuels) ***PC-Château-Parc***
  - de déclencheurs manuels. ***PC-Château-Parc***
  - d'un équipement de contrôle et de signalisation de catégorie A (ECS), ***PC***
  - d'un équipement d'alimentation électrique (EAE), conforme à la norme EN 54-4.

- Un Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI) comprenant :
- Un C.M.S.I composé : ***PC***
  - d'une unité de commandes manuelles centralisées (U.C.M.C) (1 fonction compartimentage Château à ce stade du projet)
  - d'une unité de signalisation (U.S)
  - d'une unité de gestion des alarmes (U.G.A) Château
  - d'une unité de gestion des alarmes (U.G.A) Parc Esplanade
  - d'une unité de gestion des alarmes (U.G.A) Parc Village
  - d'une Alimentation électrique de sécurité (AES) (conforme à la norme NF S 61-940).

- D'une face avant déportée partie Château ***Château***
  Comprenant un système de détection Château, une UCMC (fonction compartimentage Château), une unité de gestion des alarmes (U.G.A) Château

- D'une face avant déportée partie Parc ***Parc***
  Comprenant un système de détection Parc, une unité de gestion des alarmes (U.G.A) Parc Esplanade et une unité de gestion des alarmes (U.G.A) Parc Village

exitis

- De matériels déportés du CMSI (selon proposition de l'installateur)

- Un Équipement de contrôle et de signalisation d'alarme vocale (ECSAV)
- D'un Système de Sonorisation de Sécurité (SSS), diffusant un message ainsi que le signal d'évacuation NF S 32001 dans l'ensemble de l'établissement.
- D'une AES afin d'alimenter la sonorisation

- De dispositifs actionnés de sécurité (D.A.S) :

- Portes à fermeture automatique	***Château***
- Dispositifs de déverrouillage pour issues de secours éventuelles	***A préciser***

- Des DCT et matériels suivants :

- Diffuseurs sonores d'alarme générale,	***Château***
- Diffuseurs sonores d'alarme générale du SSS,	***Parc***
- Diffuseurs lumineux.	***Château + Parc***

- Des commandes d'arrêts techniques (arrêt programmes, arrêt sonorisation d'ambiance, remise en lumière) liées aux fonctions Évacuation.

- Les éléments de chaque système sont reliés par :
  - De canalisations électriques et/ou pneumatiques de liaisons,
  - Des accessoires de raccordement de ces canalisations.

2 DÉFINITION DES ZONES

Zone de détection ZD.

Il s'agit, soit d'une zone surveillée par un ensemble de détecteurs d'Incendie (D.I), soit d'une zone surveillée par un ensemble de Déclencheurs manuels (D.M), auxquels correspond dans chaque cas une signalisation commune.

On distingue :
- les zones de Détection automatique (Z.D.A), surveillées au moyen de détecteurs automatiques d'Incendie (D.A.I),
- les zones de Détection par déclencheurs manuels (Z.D.M), surveillées au moyen de déclencheurs manuels (D.M).

La surveillance du château et celle du parc par détection incendie seront partielles au sens de la norme NF S 61-970.

Zone de Mise en Sécurité ZS.

Toute zone pouvant être mise en sécurité par le Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI).

Zone de d'alarme ZA.

Zone géographique, dans laquelle l'alarme générale est diffusée, ici le château (1 zone d'alarme) et le parc (2 zones d'alarme).

Zone de désenfumage ZF.

Zone géographique, dans laquelle la fonction désenfumage est assurée (évacuation des fumées naturellement ou mécaniquement).
Local ou circulations.

Les locaux ou bâtiments ERP présentent des surfaces inférieures à 300 m² et ne seront pas désenfumés.

Zone de compartimentage ZC.

Zone géographique, dans laquelle la fonction de compartimentage est assurée (par des portes, clapets ...)
Une Z.C constitue une Zone de mise en Sécurité.
Le Château constituera une zone de compartimentage.

La définition des différentes zones respecte les inclusions suivantes :

ZDF ≤ ZC ≤ ZA ZDA ≤ ZF ZDM ≤ ZA

3 CONCEPT DE MISE EN SÉCURITÉ

Concept.

L'installation a pour fonctions essentielles la mise en sécurité de l'établissement au moyen :

- d'une détection automatique d'incendie localisée,
- de la fonction : évacuation des personnes (l'évacuation des personnes valides étant réalisée verticalement vers l'extérieur ou une zone protégée).
- la mise en œuvre de chacune des fonctions listées ci-dessus peut nécessiter l'émission d'ordres à destination d'autres équipements techniques du bâtiment ou de l'établissement.

Organisation humaine.

L'organisation nécessaire afin d'assurer la surveillance permanente de cet équipement pendant la présence du public sera définie par la direction de l'établissement.

Détection Incendie

Château

Il est demandé, dans le cadre d'un SSI de catégorie A, l'implantation de détecteurs automatiques dans le local ou volume contenant le matériel déporté du système et, après avis du maitre d'ouvrage et étude, dans les locaux publics (salles), locaux techniques, locaux à risques particuliers et les appartements privatifs
Le type de détecteur sera adapté à la nature du risque (optiques de fumées, fonctionnement radio ou linéaires selon position et architecture des locaux).
Des indicateurs d'action seront prévus pour les locaux ou volumes clos, hors du parcours de reconnaissance.
Le système de détection permettra la transmission des informations feu et dérangement au PC Sécurité.

exitis

Parc

Il est demandé, dans le cadre d'un SSI de catégorie A, l'implantation de détecteurs automatiques dans le local ou volume contenant le matériel déporté du système et, après avis du maitre d'ouvrage et étude, dans certains locaux techniques et locaux à risques particuliers (régie, stockages...).
Le type de détecteur sera adapté à la nature du risque. (optiques de fumées)
Des indicateurs d'action seront prévus pour les locaux ou volumes clos, hors du parcours de reconnaissance.
Le système de détection permettra la transmission des informations feu et dérangement au PC Sécurité.

PC Sécurité

Il est demandé, dans le cadre d'un SSI de catégorie A, l'implantation de détecteurs automatiques dans le local ou volume contenant le matériel central cœur du système.

Déclencheurs manuels.

Château :

Les déclencheurs manuels seront implantés à tous les niveaux, dans les circulations, à une hauteur de 1.30m, à proximité des escaliers et des issues sur l'extérieur ;

Ils permettront le déclenchement de l'alarme générale dans le Château, l'arrêt des sonorisations et programmes en cours et le déverrouillage des issues de secours éventuelles.

Parc :

Les déclencheurs manuels seront implantés dans les différents bâtiments/établissements, dans les circulations, à une hauteur de 1.30m, à proximité des issues sur l'extérieur ;

Ils permettront le déclenchement de l'alarme générale dans le Parc, l'arrêt des sonorisations et programmes en cours, la remise en lumière et le déverrouillage des issues de secours éventuelles, selon la zone d'alarme.

Fonction Évacuation

Château :

Le Château constituera une zone d'alarme.

L'alarme générale sera déclenchée soit automatiquement depuis un détecteur, soit manuellement depuis un déclencheur manuel ou depuis l'UGA Château (FAD Château ou PC).

Les diffuseurs sonores seront placés dans les locaux ou dans les circulations, hors de portée du public par éloignement (hauteur minimum de 2.25m), afin que le signal d'alarme soit audible de tout point de l'établissement.

Les DS pourront être associées à des diffuseurs lumineux, dans certains locaux définis par l'exploitant et l'organisme de contrôle (sanitaires, vestiaires....).

La diffusion de l'alarme générale dans l'établissement sera prévue, avec temporisation, pendant le temps nécessaire à l'évacuation avec un minimum de 5 minutes.

Parc :

L'alarme générale sera déclenchée soit automatiquement depuis un détecteur, soit manuellement depuis un déclencheur manuel avec une temporisation de 5mn ou depuis l'UGA Parc Village ou l'UGA Parc Esplanade (depuis la face avant déportée du Parc ou depuis le matériel central au PC),

L'alarme générale avec message pré-enregistré sera diffusée selon la zone d'alarme avec une temporisation de 5mn.

Des diffuseurs sonores seront prévus dans les bâtiments fermés afin d'assurer l'audibilité de l'alarme.

Le public sera guidé vers les différentes sorties ou espaces protégées par les personnels formés spécialement désignés.

Le parc comportera 2 zones d'alarme : Esplanade et Village, qui pourront être également télécommandées manuellement depuis le PC séparément ou simultanément.

Issues verrouillées électromagnétiquement :

Il pourra être prévu des dispositifs de verrouillage sur les portes des issues de secours Château. Les issues verrouillées devront être déverrouillées lors d'une détection et dès le début du processus d'alarme en moins d'une seconde, respectivement dans chaque zone d'alarme concernée.
L'accord sur cette disposition ainsi que l'obligation de signalisation de leur état devront être précisés par la commission de sécurité.

Fonction Compartimentage :

Château : Les portes commandées par la fonction compartimentage sont des portes maintenues ouvertes pour des raisons d'exploitation, à fermeture automatique et télécommandées par système de sécurité incendie ; leur localisation sera précisée ultérieurement sur les plans, après avis du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre. Il s'agit de portes résistantes au feu à fermeture automatique dans la déambulation n°1 : Marins des Forbins (considérée comme en sous-sol) de manière à n'avoir jamais une salle de plus de 100 m².

Les portes battantes ou coulissantes maintenues ouvertes par un dispositif électromagnétique, devront être conformes respectivement aux Normes NFS 61-937-2 et NF S 61 937-3, et d'un modèle admis à la marque NF portes résistant au feu.

Fonction Désenfumage

Sans objet. Il n'est pas prévu sur le site, en l'état actuel, de locaux désenfumés.

Installations techniques :

Les installations techniques suivantes seront commandées lors de la mise en sécurité de l'établissement : arrêt sonorisations d'ambiance, arrêt des programmes en cours, remise en lumière (sur la fonction évacuation).

exitis

Dispositifs non gérés par le système de sécurité incendie de catégorie A.

- CTA : les ensembles de filtration de l'air, dans le cadre d'un ensemble de centrales raccordées à des réseaux de distribution traitant au total plus de 10000 m³/h d'air ou desservant des locaux réservés au sommeil doivent répondre aux prescriptions de l'article CH38 ;
Un détecteur autonome déclencheur sensible aux fumées, installé en aval du caisson de distribution doit commander automatiquement l'arrêt du ventilateur, la fermeture du registre métallique situé en aval des filtres et la coupure de l'alimentation électrique des batteries de chauffe. Ce dispositif sera indépendant du SSI A

Le projet prévoit à titre indicatif la création des zones suivantes (qui seront précisées dans le cahier des charges SSI en phase Projet / DCE) :

Pour le Château :

	ZONE D'ALARME	ZONE DE DÉTECTION	ZONE DE COMPARTIMENTAGE	ZONE DE DÉSENFUMAGE
RDC Déamb	ZA Château	▪ ZDM RDC Déamb Château ▪ ZDA Locaux RDC Déamb Château	ZC Château	/
RDC	ZA Château	▪ ZDM RDC Château ▪ ZDA Locaux RDC Château	ZC Château	/
1er étage	ZA Château	▪ ZDM R+1 Château ▪ ZDA Locaux R+1 Château	ZC Château	/
2ème étage	ZA Château	▪ ZDM R+2 Château ▪ ZDA Locaux R+2 Château	ZC Château	/

Pour le Parc :

	ZONE D'ALARME	ZONE DE DÉTECTION	ZONE DE COMPARTIMENTAGE	ZONE DE DÉSENFUMAGE
RDC	ZA Village Parc ZA Esplanade Parc	▪ ZDM Billetterie ▪ ZDA Billetterie ▪ ZDM RDC Village (maisons, boutiques, mairie, halle..) ▪ ZDA Locaux stockage Village ▪ ZDM RDC Esplanade ▪ ZDM RDC Napoléon ▪ ZDM RDC Bastide MAS ▪ ZDA Locaux Esplanade ▪ ZDA Locaux Napoléon	/	/

Le système de Sécurité Incendie du site Château + Parc devra donc pouvoir gérer 1 zone de compartimentage, 3 zones de diffusion d'alarme, x zones de déclencheurs manuels, x zones de détection automatique (locaux à préciser).
Le dimensionnement des matériels devra être réalisé avec une marge respectivement de 20% pour les ECS, les CMSI et les AES concernées afin de tenir compte de réaménagements ultérieurs.

4. SCÉNARIOS DE MISE EN SECURITE

La mise en sécurité des zones sera réalisée de la manière suivante :
(FAD : face avant déportée)

Château

- Sur détection automatique d'incendie d'un local :

Déclenchement signal (voyant +son) sur SSI PC + FAD Château.

Fonction Compartimentage
Fermeture des portes à fermeture automatique Déambulation

Fonction Évacuation
Déclenchement de l'alarme générale Château
Déverrouillage des issues de secours
Arrêt des sonorisations d'ambiance
Arrêt des programmes en cours
Remise en lumière

- Par action sur un déclencheur manuel :

Déclenchement signal (voyant +son) sur SSI PC + FAD Château.

Fonction Compartimentage
Fermeture des portes à fermeture automatique Déambulation

Fonction Évacuation
Déclenchement de l'alarme générale Château
Arrêt des sonorisations d'ambiance
Arrêt des programmes en cours
Remise en lumière
Déverrouillage des issues de secours

- Par action manuelle sur la FAD Château

UCMC. Un bouton par fonction et par zone :
Fonction Compartimentage
Fermeture des portes à fermeture automatique Déambulation

Fonction Évacuation UGA Château
Déclenchement de l'alarme générale Château
Arrêt des sonorisations d'ambiance
Arrêt des programmes en cours
Remise en lumière
Déverrouillage des issues de secours

exitis

Parc

- Sur détection automatique d'incendie d'un local :

Déclenchement signal (voyant +son) sur SSI PC + FAD Parc.

Fonction Évacuation
Déclenchement de l'alarme générale Parc Esplanade ou Parc Village
Déverrouillage des issues de secours
Arrêt des sonorisations d'ambiance
Arrêt des programmes en cours
Remise en lumière

- Par action sur un déclencheur manuel :

Déclenchement signal (voyant +son) sur SSI PC + FAD Parc.
Fonction Évacuation
Déclenchement de l'alarme générale Parc Esplanade ou Parc Village
Arrêt des sonorisations d'ambiance
Arrêt des programmes en cours
Remise en lumière
Déverrouillage des issues de secours

- Par action manuelle sur la FAD Parc

UCMC. Un bouton par fonction et par zone : SO à ce stade

Fonction Évacuation UGA Parc Esplanade ou UGA Parc Village
Déclenchement de l'alarme générale Parc Esplanade ou Parc Village
Arrêt des sonorisations d'ambiance
Arrêt des programmes en cours
Remise en lumière
Déverrouillage des issues de secours

PC Sécurité

- Par action manuelle sur le CMSI

UCMC. Un bouton par fonction et par zone :
Fonction Compartimentage Château
Fermeture des portes à fermeture automatique Déambulation

Fonction Évacuation UGA Parc Esplanade / UGA Parc Village
Déclenchement de l'alarme générale Sonorisation Parc Esplanade ou Village selon zone
Arrêt des sonorisations d'ambiance
Arrêt des programmes en cours
Remise en lumière
Déverrouillage des issues de secours

Fonction Évacuation UGA Château
Déclenchement de l'alarme générale Château
Arrêt des sonorisations d'ambiance
Arrêt des programmes en cours
Remise en lumière
Déverrouillage des issues de secours

IV DOSSIER D'IDENTITÉ

Tous les matériels constituant le S.S.I. doivent satisfaire aux exigences des normes les concernant.
Chaque entreprise devra remettre au coordonnateur en fin de travaux, un dossier de recolement de ses installations et les procès-verbaux d'homologation et/ou d'associativité des matériels afin de constituer le dossier d'identité du SSI exigé par la norme NF S 61-932, indépendamment des DOE.

Liste des documents devant figurer dans le dossier d'identité :

A. Présentation du SSI
B. Liste des matériels du SSI installés
C. Consignes pour l'exploitation du SSI
D. Plans des Zones de détection
E. Plans des zones de mise en sécurité
F. Plans de recolement Détection
G. plans de recolement SMSI
H. Plans du SSS
I. Corrélations entre les ZD et ZS telles que réalisées
J. Corrélations entre les ZS et DCT telles que réalisées
K. schémas unifilaires du SSI installés
L. Listing de programmation ECS
M. Listing de programmation CMSI
N. Document preuve, après travaux, de l'adéquation entre la capacité des EAE/EAES/AES et l'autonomie exigée
O. Installation de ventilation schéma de principe de l'installation réalisée
P. Installation de désenfumage schéma de principe de l'installation réalisée
Q. Installation de désenfumage débits et APS
R. Historique des travaux réalisés
S. Cahier des charges fonctionnel SSI
T. Rapport de réception technique établi par le coordonnateur SSI
U. Notices d'exploitation et de maintenance
V. Justificatifs de conformité des équipements
W. Justificatifs d'associativité des équipements
X. Rapport d'essais par autocontrôles

V OBLIGATIONS DE L'INSTALLATEUR ET DE L'EXPLOITANT.

1 QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR

MS58 §2 : l'installation des systèmes de détection doit être réalisée par des entreprises spécialisées et dûment qualifiées.

Les entreprises qui satisfont par exemple aux exigences définies dans le fascicule du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de détection incendie (brochure n°5655 éditée par le journal officiel) répondent à cette définition, en particulier les installateurs agréés dans le cadre du label de qualification APSAD ou équivalent.

exitis

L'installateur devra être titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité biennale et décennale.
Garantie du matériel : l'ensemble du matériel du SSI devra être garanti par le ou les constructeurs pendant une durée de 1 an à compter de la date de réception de l'installation.

2 VERIFICATION DE LA PERFORMANCE DE L'INSTALLATION

MS56 §2 et 3 : L'installation de détection incendie doit déceler et signaler tout début d'incendie dans les meilleurs délais et mettre en œuvre les éventuels équipements de sécurité qui lui sont asservis.
Cette exigence est réputée satisfaite lorsqu'une installation remplit sa fonction :

- lors de la combustion d'un foyer type adapté à la nature du risque rencontré dans l'établissement (ou lors de l'utilisation d'un dispositif reconnu équivalent par le ministre de l'Intérieur) dans le cas de la première vérification d'une installation neuve ou modifiée, ou dans le cas d'un changement de la nature des risques de l'établissement ;
- lors d'essais fonctionnels réalisés au moyen d'appareils de vérification adaptés au type de détecteurs mis en place, dans les autres cas.
- Les foyers types sont ceux définis à l'annexe II du fascicule du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux relatif aux installations de détection incendie et dans la norme NF61-970.

Il devra être réalisé des foyers types dans tous les locaux où la performance de l'installation est à démontrer (grands volumes,...) avec un minimum de 10%.

3 CONTRAT D'ENTRETIEN

MS 58 §3 : toute installation de détection doit faire l'objet d'un contrat d'entretien avec un installateur qualifié. Ce contrat doit inclure les essais fonctionnels prévus à l'article MS56§3.
Ce contrat d'entretien ainsi que la notice descriptive des conditions d'entretien et de fonctionnement doivent être annexés au registre de sécurité et au dossier d'identité.

4 MAINTENANCE

MS69 : L'exploitant ou son représentant doit s'assurer, une fois par semaine au moins, du bon fonctionnement de l'installation et de l'aptitude des alimentations électriques et/ou pneumatiques de sécurité à satisfaire aux exigences du présent règlement.
L'exploitant doit faire effectuer sous sa responsabilité les remises en état le plus rapidement possible.

L'exploitant doit disposer en permanence d'un stock de petites fournitures de rechange des modèles utilisés tels que lampes, fusibles, vitres pour déclencheurs manuels à bris de glace, cartouche de gaz,...

exitis

5 FORMATION DU PERSONNEL

MS69 : Le personnel de l'établissement doit être initié au fonctionnement du système d'alarme.
Le personnel d'exploitation devra être formé à l'utilisation du SSI, afin d'acquérir les bonnes réactions dans la gestion de cet équipement.

Cette formation portera sur les points suivants :

- Connaissance des différentes fonctions du système de sécurité incendie,
- Signification des signalisations et des commandes du SSI,
- Manipulation des équipements : détection, alarme, désenfumage, gestion des issues de secours
- Connaissance du scénario de mise en sécurité de l'établissement.

****

Annexes : Schéma d'Implantation SSI site

Configuration SSI A au PC – Faces avant déportées au Château et Parc. (Exitis 18.06.2020)

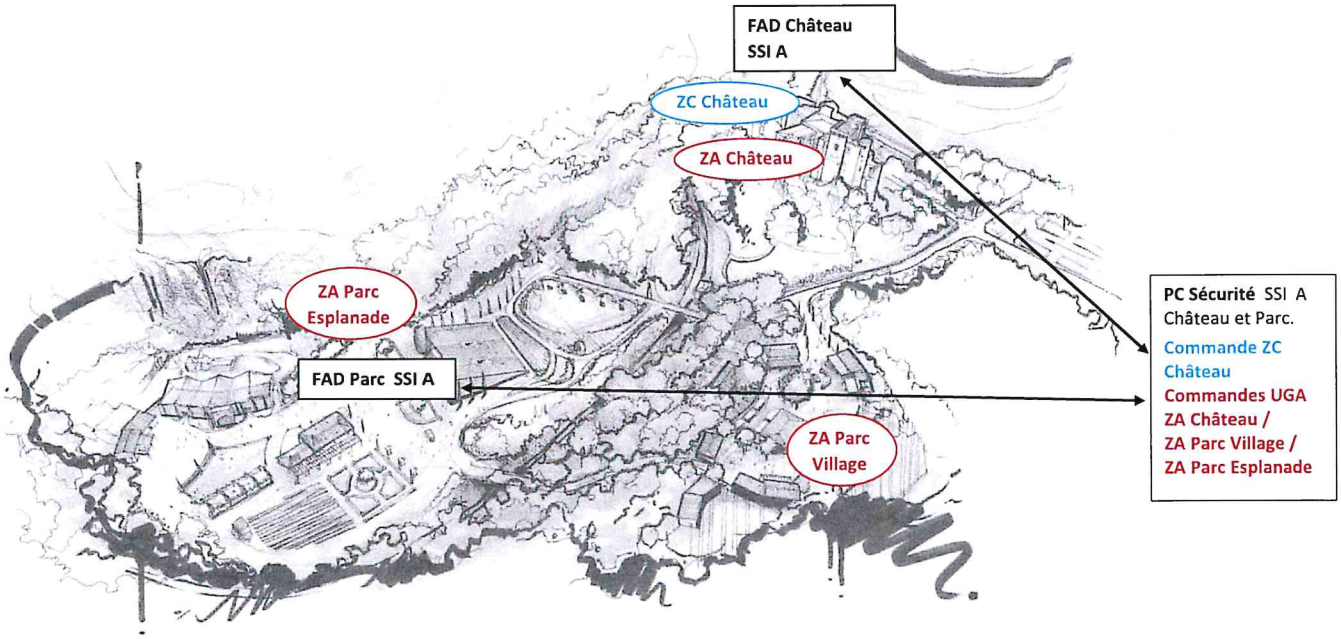

Configuration SSI A au Château et Parc – Faces avant déportées au PC.

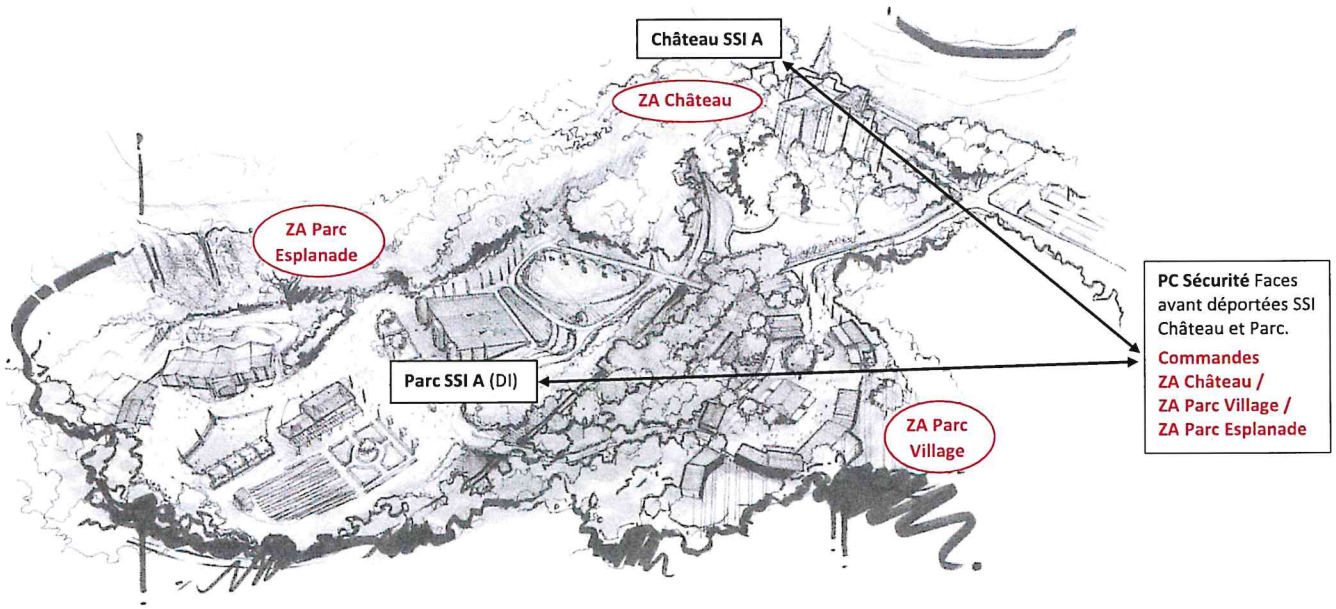

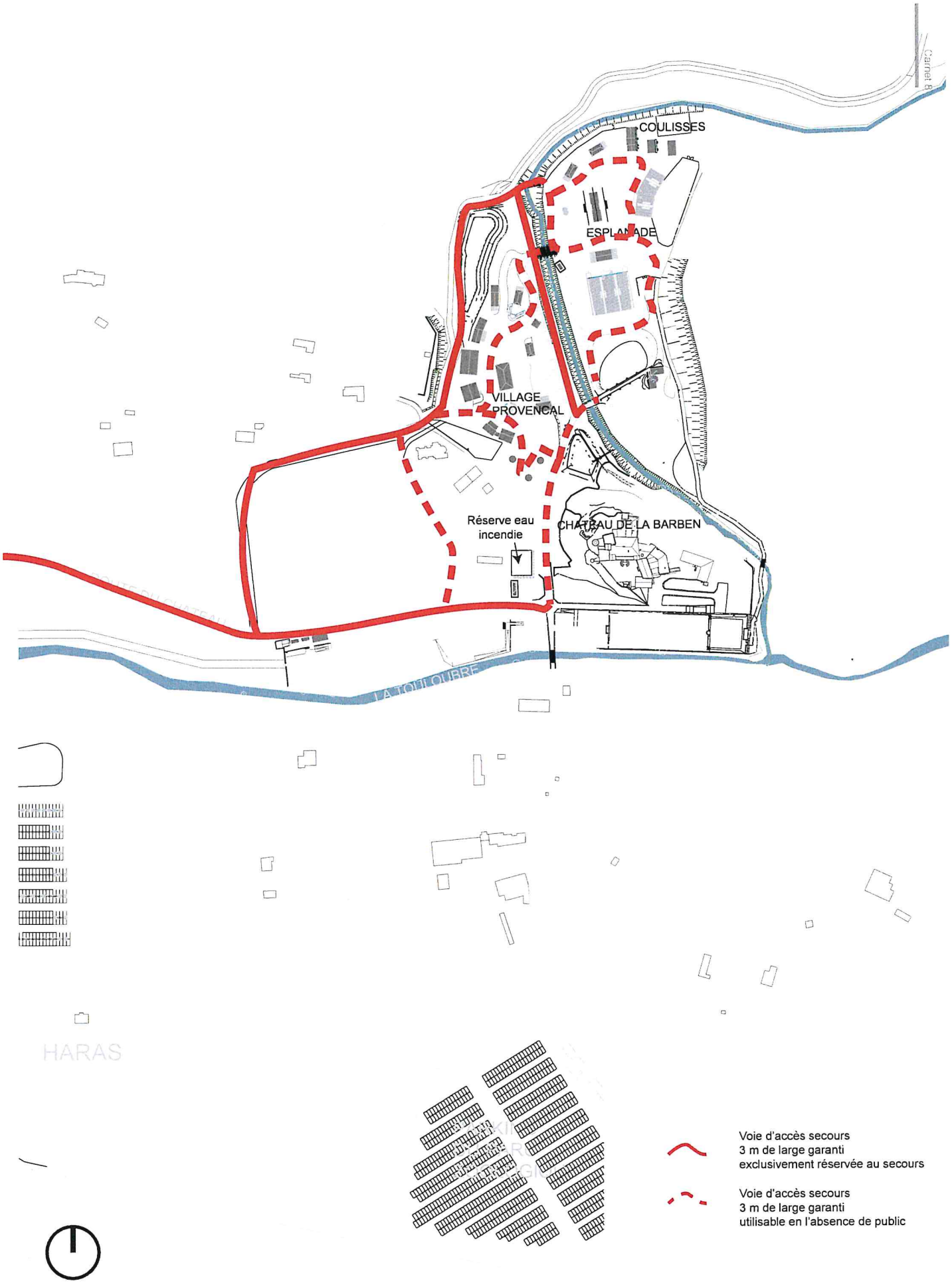

Voie d'accès secours
3 m de large garanti
exclusivement réservée au secours

Voie d'accès secours
3 m de large garanti
utilisable en l'absence de public

THOMAS BRICHEUX ARCHITECTURE & PATRIMOINE	Architecte Thomas BRICHEUX Architecture et Patrimoine 880 route de Valence 26120 MONTELIER	SAS LA BARBEN 2830, Route du Château 13330 LA BARBEN	Plan de composition d'ensemble **Accès des secours** Dossier de demande de Permis d'Aménager - Projet Château de la Barben	Date: 07/2020 Ech. 1/1500 0 25m

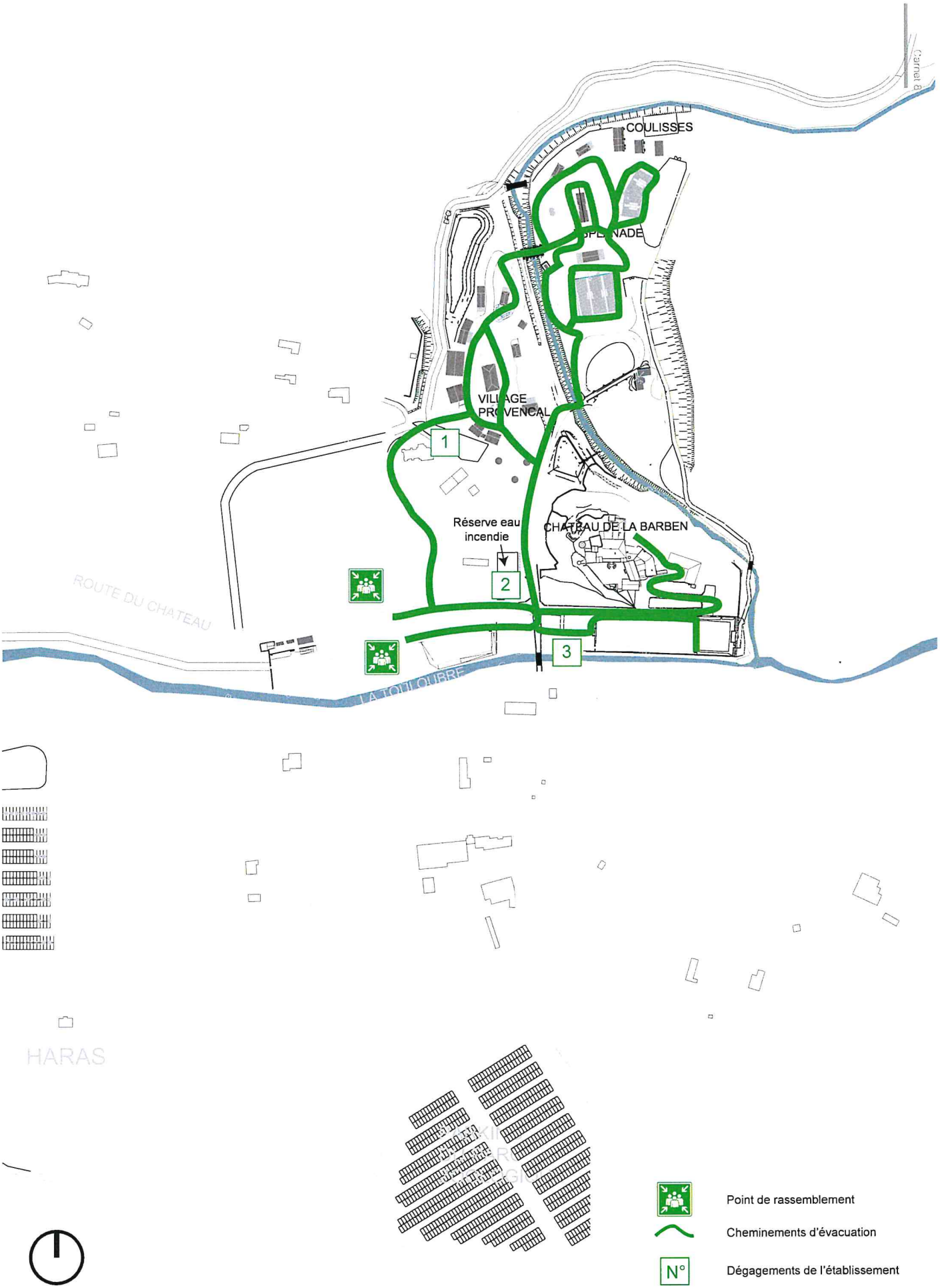

THOMAS BRICHEUX ARCHITECTURE & PATRIMOINE	Architecte Thomas BRICHEUX Architecture et Patrimoine 880 route de Valence 26120 MONTELIER	SAS LA BARBEN 2830, Route du Château 13330 LA BARBEN	Plan de composition d'ensemble **Evacuation du site** Dossier de demande de Permis d'Aménager - Projet Château de la Barben	Date: 07/2020 Ech. 1/2500 0 25m

HARAS

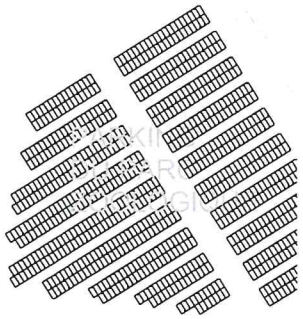

Colonne sèche

Poteau incendie

Poteau incendie existant

Distances

PEI 1 >> A = 98 m
PEI 1 >> B = 86 m
PEI 1 >> C = 126 m
PEI 1 >> D = 91 m
PEI 1 >> E = 112 m

Réserve >> O = 55 m
Réserve >> P = 200 m

PEI Existant >> Q = 125 m

PEI 2 >> F = 113 m
PEI 2 >> G = 90 m
PEI 2 >> H = 105 m
PEI 2 >> I = 70 m
PEI 2 >> J = 55 m
PEI 2 >> K = 46 m
PEI 2 >> L = 64 m
PEI 2 >> M = 46 m
PEI 2 >> N = 70 m

THOMAS BRICHEUX ARCHITECTURE & PATRIMOINE	Architecte Thomas BRICHEUX Architecture et Patrimoine 880 route de Valence 26120 MONTELIER	SAS LA BARBEN 2830, Route du Château 13330 LA BARBEN	Plan de composition d'ensemble **Poteaux incendie** Dossier de demande de Permis d'Aménager - Projet Château de la Barben	Date: 07/2020 Ech. 1/2500 0 25m

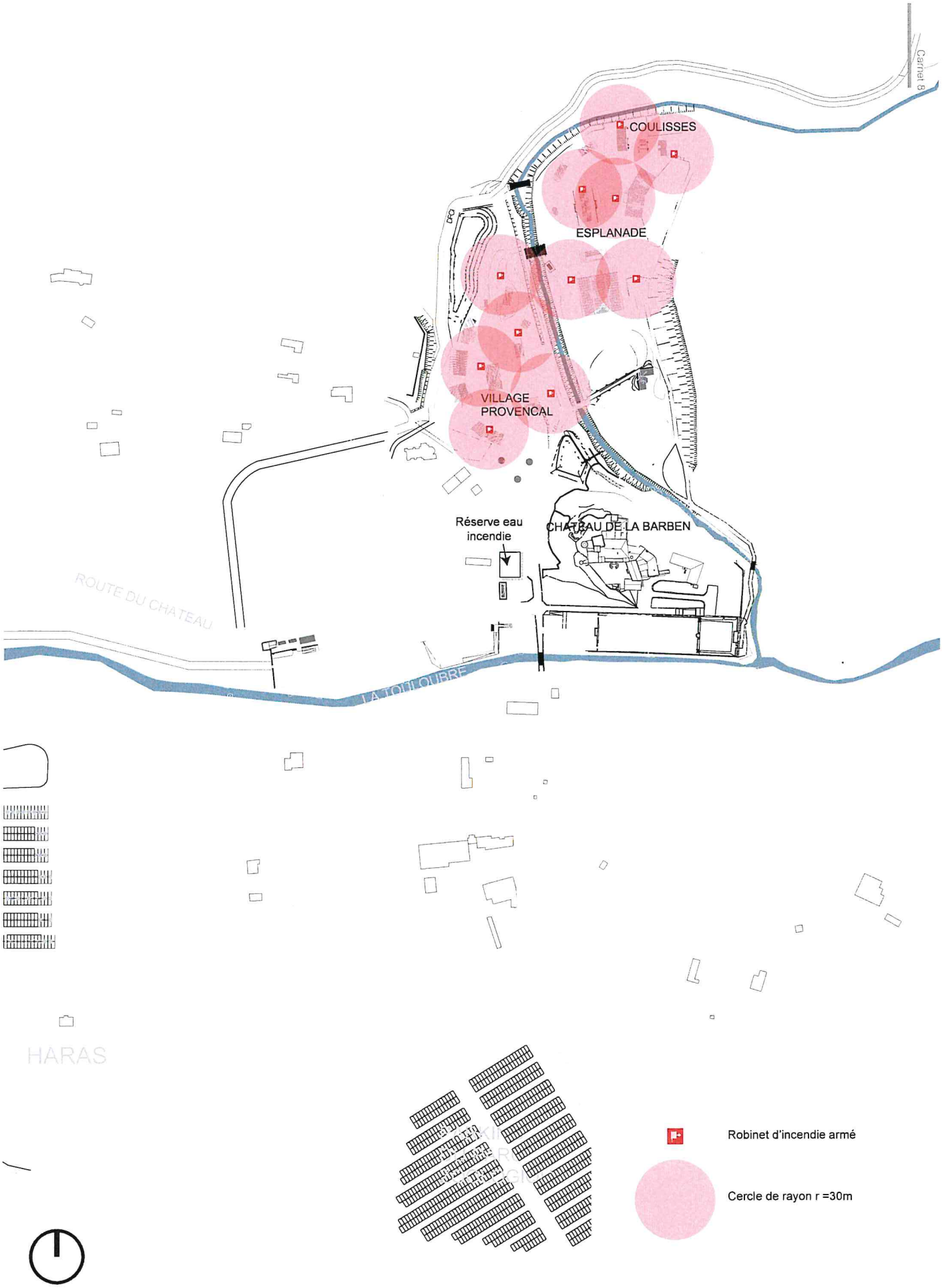

THOMAS BRICHEUX ARCHITECTURE & PATRIMOINE	Architecte Thomas BRICHEUX Architecture et Patrimoine 880 route de Valence 26120 MONTELIER	SAS LA BARBEN 2830, Route du Château 13330 LA BARBEN	Plan de composition d'ensemble **Robinets d'incendie armés** Dossier de demande de Permis d'Aménager - Projet Château de la Barben	Date: 07/2020 Ech. 1/1500 0 25m

176 54